



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 28 juin 2022
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
GEMAPI – Etude de danger validation du nouveau plan de financement suite à des besoins de données supplémentaires topographique	
DÉLIBÉRATION N° 2022 – 081 En exercice : 38 Titulaires présents : 27 Suppléants présents : 0 Pouvoirs : 7 Absents : 2 Excusés : 2 Nombre de votants : 33	Le vingt-huit juin de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à St-Bresson, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES. Le Conseil Communautaire nomme Loïc LABORIE secrétaire de séance.



Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	POUV	Loïc LABORIE	Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH (absent)
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	EXCUSE	
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH	A		Philippe GÉRARD			Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE	POUV	Isabelle FORMET	Bernard GIRE			Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	EXCUSE		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL	A		Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE	POUV	Martine ANDING	Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND	POUV	Jacques DESHAYES	Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

La communauté de communes avait à la suite de sa prise de compétence GEMAPI en 2018 poursuivi les études sur la digue commencées par la commune de Breuches.

Cette digue protège une partie de la population (110 habitants pour sa partie aval) et fait l'objet d'un arrêté préfectoral de classement en date du 20 Août 2012 : en aval du pont la digue est classée en C et en D pour sa partie amont. Cet arrêté préfectoral, portant les prescriptions relatives à la sécurité d'une digue, prévoit que celle-ci doit faire l'objet de surveillance, d'inspection et d'entretien tels que fixés dans l'arrêté.

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU		Envoyé en préfecture le 05/07/2022 Reçu en préfecture le 05/07/2022 Affiché le 	
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU		28 JUIN 2022	
Objet	GEMAPI – Etude de danger validation du nouveau plan de financement suite à des besoins de données supplémentaires topographique		Délibération n°2022	081
			Page 2 sur 3	

Un « dossier digne » doit être constitué, à la suite du choix du maintien du classement comme suit :

- D'une étude hydraulique,
- D'une Visite Technique Approfondie,
- D'une Etude de dangers (EDD).

Le bureau d'études Naldéo a été missionné pour réaliser les études constitutives du dossier. L'EDD de la digue de Breuches n'a pu être menée à terme. En effet, pour finaliser l'EDD des sondages géotechniques étaient nécessaires, mais suite à des retards et la crise COVID, le rapport des sondages n'a pu être réceptionné que début 2021.

À la réception des rapports, le bureau d'études chargé de l'EDD avait perdu son agrément pour travailler sur des digues. Dans l'impossibilité de poursuivre l'étude avec le cabinet retenu initialement, un nouveau marché a été attribué à la suite d'une consultation publique.

Ce nouveau marché de 36 729,50 € HT a vocation à déterminer, entre autres, le niveau de protection attribué au système d'endiguement en prenant en considération les différentes contraintes techniques, juridiques et financières.

Suite à la prise de connaissance des données existante par le bureau d'étude SAFEGE et à leur besoin de données complémentaire. Il convient de revoir le plan de financement précédemment validé et d'ajouter 13 997,50€ HT au coût prévisionnel sous réserve des résultats de la consultation en cours.

Afin d'être éligible au fonds de prévention des risques naturel majeur (FPRNM) qui représente un taux de subvention maximal de 50 %, une délibération approuvant le projet et le nouveau plan de financement est nécessaire.

PLAN DE FINANCEMENT Etude de danger sur la digue de Breuches

Dépenses



Nature de la prestation	Montant HT
Travaux	36 729,50 €
Levé topographique	13 997,50 €

TOTAL 50 727,00 €

Recettes

Partenaires	Montant
FPRNM (50%)	25 363,50 €
Autofinancement	25 363,50 €

TOTAL 50 727,00 €

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU		Envoyé en préfecture le 05/07/2022 Reçu en préfecture le 05/07/2022 Affiché le 	
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022		ID : 070-247000755-20220628-D2022_81-DE	
Objet	GEMAPI – Etude de danger validation du nouveau plan de financement suite à des besoins de données supplémentaires topographique		Délibération n°2022	081
			Page 3 sur 3	

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire

- **APPROUVE** le projet d'investissement relatif à l'étude de danger concernant la digue de Breuches ;
- **APPROUVE** le plan de financement détaillé présenté dans la demande de subvention ;
- **INDIQUE** que le financement de cette étude était prévu au budget 2022, à l'article 617 avec un montant prévisionnel de 54 000 € réservé à cette étude ;
- **PERMET** à Monsieur le Président de signer et d'entamer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **SOLLICITE** l'Etat pour le versement d'une subvention au titre du FPRNM ;
- **SOLLICITE** toute autre subvention nécessaire à la bonne réalisation de ce projet ;
- **DÉCIDE** de compenser par l'autofinancement un éventuel retrait ou diminution de la subvention de l'un des cofinanceurs du projet ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme


 Le Président

Jacques DESHAYES

